



INFORMATIONS SUR NOTRE PROGRAMME DE
FORMATION « ANNONCEUR SENTINELLE »
à destination de nos partenaires et des candidat.e.s
adresse mail de contact : annonceursentinelle@face.bzh

CONTEXTE

Notre club d'entreprises intervient pour accompagner des publics, que l'on peut estimer comme exclus au regard de leurs difficultés d'accès à l'emploi, notamment par le programme de formation « Annonceur sentinelle » depuis 2015, sur Rennes.

MÉTIER

Les personnes qui interviendront comme annonceur sentinelle en emploi auront pour missions, sous la responsabilité d'un agent sécurité du personnel, d'être un maillon indispensable du système visant à mettre en sécurité des travaux sur le réseau ferroviaire:

- Surveiller l'approche des circulations ferroviaires.
- Réaliser l'annonce de cette approche dans les délais
- Assurer à tout moment le respect des consignes de sécurité par le personnel chantier
- Détecter les situations critiques et prendre les mesures d'urgence correspondantes

CONDITIONS D'ACCÈS

Il nous paraît important de préciser que les conditions d'accès à ce métier sont réglementées et explicitées ci-dessous :

Pour être habilité par une entreprise, un annonceur sentinelle doit :

- Avoir réalisé une formation dans un centre de formation agréé par l'EPSF (Établissement Public de Sécurité Ferroviaire)
- Avoir passé des visites médicale et psychologique auprès d'un médecin et d'un psychologue agréé par l'EPSF (liste disponible [ici](#))

Ces visites étant sélectives (taux d'échec pouvant être important notamment pour la visite psychologique), nous avons construit le parcours suivant :

ETAPE 1 : INFORMATION MÉTIER INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE

Merci de bien vouloir utiliser l'adresse mail dédiée à cette action pour toute demande d'information, ou de candidature : annonceursentinelles@face.bzh

NB : actuellement le coût de la formation est de **1896,30 euros**.

ETAPE 2 : ENTRETIEN DE SÉLECTION (avancement et validation du projet professionnel, aptitudes au métier, aptitudes à la réussite des tests psychologiques et médicaux, compétences comportementales)

Validation du devis AIF si le candidat souhaite mobiliser un financement par POLE EMPLOI

Cette validation doit intervenir au moins une semaine avant l'étape suivante.

NB : notre formation est désormais éligible au CPF (code métier 236971)

PAS ENCORE DE COMPTE CPF ? [Inscrivez-vous ici](#)

ETAPE 3 : VISITE PSYCHOLOGIQUE D'APTITUDE (en moyenne 10 à 20% de candidats déclarés inaptes, constat réalisé sur les 200 personnes formées)

Ces visites psychologiques sont prises en charge par FACE RENNES, uniquement pour les candidats retenus et ayant validé le financement de leur formation (coût de 400 à 500 euros par candidat suivant le centre)

ETAPE 4 : VISITE MÉDICALE D'APTITUDE (en moyenne 5 % de candidats déclarés inaptes)

Ces visites organisées par nos services, mais le coût est à la charge du stagiaire (en moyenne 350 euros).

ETAPE 5 : FORMATION de 70 h (2 semaines) comprenant l'habilitation TES M (Tâches Essentielles de Sécurité Ferroviaire autre que la conduite de trains, catégorie M)

Les visites sont donc programmées avant la formation, en général 2 à 4 semaines en amont.